



académie
Grenoble



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie



**Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
Haute-Savoie**

Cité Administrative
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

tel: 04.50.88.41.58

fax: 04.50.51.47.36

courriel: ce.ia74@ac-grenoble.fr

site internet: <http://www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/>

Pour la rentrée 2019, la mise en œuvre de la politique éducative nationale au sein du département confirme par les moyens déployés, les dispositifs et organisations prévues, la volonté de tous les acteurs de l'école d'une plus grande justice sociale et leur mobilisation pour élever le niveau général des élèves.

Ainsi dans la continuité des travaux engagés depuis une année, l'école maternelle qui devient la première étape de scolarité obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans, fera l'objet d'une attention renforcée pour assurer pleinement son rôle primordial de prévention de l'échec scolaire. La priorité pour une égale maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves, est réaffirmée avec le déploiement en éducation prioritaire dans toutes les classes de CP et de CE1 de dédoublement. En français et en mathématiques, l'accompagnement des enseignants, l'apport d'expertise et de la recherche au sein même des classes et un programme ambitieux de formation sont autant d'appuis qui seront proposés aux équipes durant cette année. Les évaluations nationales de CP et de CE1 et les outils de remédiation à disposition des enseignants enrichissent le travail conduit par les équipes et contribuent par l'apport de repères et références nationales, à structurer au sein de la classe mais également de l'école un projet pédagogique au plus près des besoins et des capacités des élèves.

Avec le dispositif « Devoirs faits » consolidé, l'accompagnement des collégiens reste prioritaire et doit contribuer au développement de leur autonomie et d'une meilleure confiance en eux.

Avec la réforme du lycée et la rénovation de la voie professionnelle, les lycéens en voie professionnelle, générale ou technologique pourront construire des parcours évolutifs et individualisés avec l'objectif de leur permettre de consolider leurs connaissances et compétences tout en préparant leur entrée dans l'enseignement supérieur comme une insertion professionnelle réussie.

La réorganisation territoriale des services de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, comme les évolutions statutaires des personnels chargés de ces missions, ou encore la formation des acteurs sont de réels leviers associant l'ensemble des membres de la communauté scolaire vers une école inclusive.

Enfin, des temps forts fédérant jeunes et adultes dans le département ponctueront cette année autour des thématiques du sport adapté, du changement climatique, du numérique, des mathématiques et de la citoyenneté.

A vous personnels enseignants, d'éducation, de direction, d'inspection, de santé, social, administratif ou accompagnants, j'adresse ma reconnaissance pour votre engagement indispensable à la construction de cette école réactive et adaptée aux évolutions et attentes de notre société.

A vous, partenaires services de l'état, élus, représentants du monde associatif, j'adresse mes remerciements pour votre soutien à l'École de la République.

A chaque élève j'adresse mes vœux d'épanouissement, d'émancipation, et de réussite pour cette nouvelle année.

Mireille Vincent

Directrice académique de l'éducation nationale de la Haute Savoie

LES PRIORITES DE LA RENTRÉE

P 3 LA MATERNELLE

P 3 100 % REUSSITE : CP, CE1 DEDOUBLES, EVALUATIONS, PLAN BIBLIOTHEQUE, RESPECTER AUTRUI

P 5 LES LANGUES VIVANTES ETRANGERES

P 6 L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

P 7 L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

P 8 LES ETABLISSEMENTS LABELLISES GENERATION 2024

P 9 LA REFORME DU LYCEE ET LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

P 12 LES CAMPUS DES METIERS

P 13 L'ECOLE INCLUSIVE : PIAL, ELEVES A HAUT POTENTIEL, MEDiateUR, ELEVES ALLOPHONES

P 15 LE COLLEGE: EVALUATIONS 6^{ième}, DEVOIRS FAITS

P 17 LE SERVICE SANITAIRE

P 17 LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

LES PARCOURS DES ELEVES

P 18 LES RESULTATS AUX EXAMENS : Certificat de formation générale, Diplôme national du brevet, Baccalauréats généraux, technologiques et professionnels

LA RÉGION ACADÉMIQUE

P19 LA REGION ACADEMIQUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

L'ACADEMIE

P20. L'ACADEMIE DE GRENOBLE

L'EDUCATION NATIONALE DANS LE DEPARTEMENT

P21 LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ECOLES

P22 LES COLLEGES ET LES LYCEES

P23 LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

INFORMATIONS UTILES P30

LA MATERNELLE

L'ambition que porte l'école pour une meilleure maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux et pour la construction d'une société plus juste se traduit particulièrement au travers du renforcement de la place allouée à l'école maternelle. L'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans inscrite dans la Loi du 26 juillet 2019, en constitue une première mesure hautement symbolique.

L'attention portée à l'organisation pédagogique des classes pour un accueil de tous les élèves sur la journée, la qualité de la place allouée aux familles ainsi que l'évaluation positive des élèves sont autant d'objectifs réaffirmés qui témoignent de cette attention au bien-être de tous les élèves et d'une bienveillance qui se nourrissent de l'exigence de la réussite de tous.

La prise en compte par les équipes pédagogiques de la dimension affective et de la préparation des premiers apprentissages scolaires qui caractérisent ce niveau d'enseignement sera particulièrement accompagnée au sein des circonscriptions et fera l'objet de formations ciblées.

La réflexion permettant un travail en synergie des enseignants et des agents territoriaux spécialisés en maternelle (ATSEM), engagée dès l'année dernière lors du séminaire inter-départemental Savoie/Haute Savoie, se poursuivra cette année. En étroite collaboration avec de nombreuses mairies et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de nouvelles formations conjointes seront proposées.

Les premières acquisitions des jeunes élèves à l'école maternelle, déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux, nécessitent un enseignement structuré. Les recommandations pédagogiques investissent trois axes :

- Le rôle primordial du langage avec une priorité à l'enseignement du vocabulaire oral et de la syntaxe,
- La découverte des nombres et de leur utilisation, pour les appréhender, les comprendre et les connaître jusqu'à 10,
- L'éveil à la diversité linguistique,
- L'accompagnement des enseignants débutant en école maternelle, à partir d'un cahier des charges national.

Au cours de cette année scolaire, un accompagnement spécifique des enseignants nommés en classe maternelle, néo-titulaires ou expérimentés sur d'autres niveaux, sera déployé dans le département. Une attention particulière sera également portée à la spécificité de la direction des écoles primaires pour répondre pleinement à ces enjeux de pilotage de la maternelle.

100% REUSSITE

La maîtrise de l'écrit et des premiers éléments de mathématiques est une priorité pour l'école élémentaire. S'il s'agit d'un enjeu scolaire, c'est d'abord un enjeu sociétal tant l'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux obstacles à la réduction des inégalités sociales.

Garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui, est l'objectif engagé par le Ministère de l'éducation nationale depuis la rentrée 2017 qui mobilise toutes les équipes .

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire

Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), l'organisation pédagogique permettra aux professeurs des écoles d'enseigner, en CP et en CE1, au sein de classes dédoublées. A la rentrée 2018, ce sont 54 classes de CP qui ont pu bénéficier de ces dédoublements. Pour la rentrée 2019 s'ajouteront 53 classes de CE1 soit un total dans le département de 107 classes dédoublées pour un effectif de 1301 élèves prévu.

Ces dédoublements sont accompagnés par un plan de formation massif pour les enseignants, leur permettant de se saisir des dernières avancées pédagogiques et didactiques, en particulier dans les domaines de l'apprentissage de la lecture et de la construction du nombre.

Les évaluations CP et CE1: un point précis sur les compétences des élèves et des stratégies de remédiation pour combler leurs difficultés

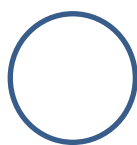
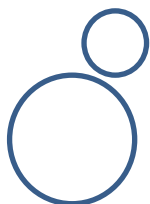
Chaque élève de CP et de CE1 du territoire français bénéficie désormais d'une évaluation en début d'année (et à mi-année pour les CP), permettant de mieux connaître ses points d'appui et ses acquisitions plus fragiles. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux évaluations menées par les enseignants dans la classe mais à les enrichir. En prenant très tôt connaissance de ces fragilités, les enseignants qui disposent alors de repères pour situer les besoins de leurs élèves par rapport aux références nationales, ils peuvent agir au plus tôt auprès d'eux en s'appuyant sur des ressources nationales mises à leur disposition.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et leurs collaborateurs sont au côté de chaque équipe pédagogique pour contribuer à l'analyse des résultats des élèves et accompagner les mesures de remédiation.

Les parents d'élèves sont systématiquement informés des résultats de leur enfant, chaque enseignant de ces classes organisant un temps d'entretien pour commenter les résultats de chaque élève. Sur le plan national, ce sont près d'un million et demi d'élèves qui ont participé à ces évaluations à la rentrée 2018. En Haute Savoie, 21 806 écoliers publics et privés bénéficieront de ce dispositif, le calendrier du programme des passations du 16 au 28 septembre.

La promotion de la lecture et du livre

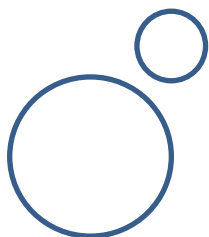
Parce que la maîtrise de la lecture est essentielle à la réussite des élèves, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture ont engagé un large plan en faveur du livre. Au cours de l'année scolaire 2018-2019 s'appuyant sur le Plan Bibliothèque, en partenariat avec leur commune, 19 écoles du département ont été dotées d'un fond de livres conséquent. Ces ouvrages permettent aux élèves les plus éloignés des ressources documentaires (écoles rurales et/ou enclavées) de disposer d'une offre de proximité au sein même de leur école et contribuent ainsi à susciter leur goût de lire et à valoriser leurs progrès en lecture. Un nouvel appel à projet sera lancé pour la rentrée 2019.



Mobilisation en faveur de l'apprentissage des mathématiques

Au printemps 2018, le rapport Villani-Torossian sur l'état des apprentissages mathématiques en France esquisait 21 mesures pour améliorer une situation non satisfaisante. Ces mesures ont été reprises par le ministère de l'éducation nationale pour déployer des dispositifs aux différentes échelles de la scolarité des élèves.

Concernant le premier degré, pour contribuer à l'atteinte de l'objectif « 100 % de réussite au cycle 2 », la direction départementale de l'éducation nationale a mis en place, dès la rentrée 2018, un réseau de 13 formateurs de terrain. Spécialisés dans l'acquisition des apprentissages premiers en mathématiques, ils viennent dans les classes apporter leur expertise pédagogique et didactique, leurs analyses et leurs conseils aux enseignants de CP. Pour cette nouvelle année scolaire, ce réseau sera renforcé par l'apport de moyens supplémentaires attribués à cet accompagnement spécifique des enseignants.



Respecter autrui

L'Enseignement Moral et Civique donne une place centrale au respect d'autrui dans le cadre de l'ajustement des programmes publié en juillet 2018. Au même titre que lire, écrire et compter, respecter autrui est une priorité de l'École de la République.

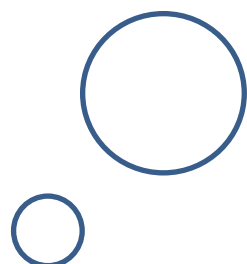
Pour que l'école soit quotidiennement le lieu du plaisir d'être ensemble, cela implique d'aborder avec les élèves, l'apprentissage du dialogue et du débat argumenté, la transmission des savoirs et des valeurs pour vivre en société mais aussi leur permettre de conforter le respect de soi et des autres. L'école doit également leur donner l'opportunité de s'engager dans des projets collectifs et des actions qui les mettent au contact de la société.

Cette année au sein du département, le mercredi 11 décembre sera un temps fort en lien avec la journée nationale de la laïcité (9 décembre) et celle des droits de l'Homme (10 décembre). Des universitaires éclaireront par leurs travaux de recherche les démarches pédagogiques des équipes. Cet évènement qui associera de nombreux acteurs de l'École de la République sera également l'opportunité de partager et mutualiser, des initiatives, des outils, des démarches contribuant à une meilleure connaissance par les élèves de la règle et du droit, et au développement de leur jugement et leur engagement.



LES LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Pour conforter les progrès déjà constatés depuis la mise en œuvre du plan de rénovation des langues avec l'apprentissage d'une langue vivante étrangère à partir du cours préparatoire, enseignement encadré par les programmes, des dispositifs d'immersion intitulés EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère) sont expérimentés au sein du département. S'appuyant sur le principe d'un apprentissage d'une langue vivante étrangère précoce, ce dispositif propose dès la grande section de maternelle des séances de mathématiques, de sciences, d'éducation physique et sportive et d'éducation artistique conduites en anglais.



Ainsi dans la commune d'Annecy trois cursus d'enseignement bilingue anglais sont proposés à l'école élémentaire des Pommaries, l'école primaire de Novel et l'école élémentaire du Parmelan. La continuité de ces cursus est assurée au collège Les Barattes et au lycée général Berthollet.

La volonté d'étendre ces dispositifs au-delà du bassin annécien se traduit à la rentrée 2019 par l'ouverture de 2 nouveaux dispositifs : celui de l'école primaire des Iles à Bonneville prévoyant pour les élèves de grande section un enseignement en anglais et pour les élèves de maternelle des deux écoles du Châtelard et Jules Ferry à Thonon, un enseignement en allemand.

L' EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'objectif de 100% d'accès à l'éducation artistique et culturelle à l'horizon 2022 se poursuit et connaîtra pour cette année scolaire une accentuation du plan Chorale.

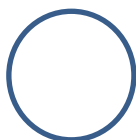
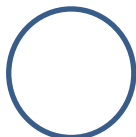
Des dispositifs de formation musicale à destination des professeurs des premier et second degrés seront développés en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional d'Annecy et Canopé. L'objectif est de permettre à des enseignants non spécialistes d'acquérir les compétences pour mettre en place et diriger une chorale.

La convention triennale (2019-2022) départementale de l'Education Artistique et Culturelle est en renouvellement, elle sera signée avant la fin de l'année 2019.

Pour favoriser la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, les logiques de territoire sont privilégiées, dans des démarches multipartenariales. Ainsi, trois conventions territoriales sont en cours sur les territoires des Sources du Lac, de Thonon Agglomération et d'Annemasse Agglo, en lien avec les établissements scolaires des premier et second degrés. Des projets de résidences d'artistes se poursuivent aux collèges des Balmettes et R. Blanchard à Annecy.

Des résidences de journalistes sont également mises en place pour la deuxième année dans quatre collèges du territoire transfrontalier avec le Val d'Aoste, dans le cadre d'un projet européen : les collèges Anthonioz de Gaulle à Cluses, Jean Jacques Gallay à Scionzier, Samivel à Bonneville et l'Assomption Mont Blanc à Saint Gervais. L'objectif de ces résidences dans le cadre d'un Parcours civique et professionnel en montagne est de développer les connaissances et l'esprit critique autour de l'Education aux Médias et à l'Information et la connaissance de leur territoire.

L'éducation nationale élabore ces projets en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil départemental, et les collectivités locales.



L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Inscrite dans la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, l'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique. Inscrite naturellement dans le contexte mondial, cette éducation doit aider les élèves à devenir des éco-citoyens responsables, en leur transmettant les connaissances, les compétences et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable et de développer leur esprit critique.

La politique nationale d'éducation au développement durable s'appuie notamment sur la mise en place dans les académies du label E3D (école ou établissement en démarche de développement durable). L'académie de Grenoble s'est emparée de cette politique de labellisation dans les collèges et les lycées. Elle s'étend depuis l'année scolaire 2017 aux écoles et en Haute-Savoie depuis 5 écoles, 14 collèges et 8 lycées ont été labellisées.

Écoles : Ecole Marlioz Passy, Ecole Les Romains Annecy, Ecole St Gervais, École Lullin, École Centre Evian

Collèges : Collège Les Allobroges La Roche sur Foron, Collège Le Semnoz Seynod, Collège Evire Annecy le Vieux, Collège M. Servet Annemasse, Collège Camille Claudel Marignier, Collège Poisy, Collège St Pierre en Faucigny, Collège St Jeoire, Collège Mont des Princes Seyssel N2 (visite cette année), Collège Anthonioz De Gaulle Cluses, Collège Varens Passy, Collège Beauregard Cran, Collège Raoul Blanchard Annecy, Collège Douvaine.

Lycées : Lycée Baudelaire Cran Gevrier, Lycée Charles Poncet Cluses, Lycée Jean Monnet Annemasse, LP Porte des Alpes Rumilly, SEP Lycée J Monnet Annemasse, LP Jeanne d'Arc Thonon, Lycée Berthollet Annecy, Lycée de l'Albanais Rumilly.

La volonté de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie est d'encourager la labellisation d'établissements (1^{er} et 2^{ème} degrés) sur les territoires : école, collèges et lycées en lien étroit avec les collectivités. Pour mobiliser l'ensemble des partenaires autour de cette démarche, un comité départemental EDD a été créé. Regroupant des personnels enseignants, de direction et d'inspection, des élus et des associations partenaires, il a pour objectifs d'accompagner le processus de labellisation, de favoriser les partenariats et les mises en réseaux mais aussi de promouvoir les parcours d'apprentissage. Pour associer les lycéens à ces initiatives collectives et responsables, un temps fort proposé au cours de la 3^{ème} édition de la semaine du climat impulsé par le ministère de l'éducation nationale, associera les élus délégués au conseil de vie lycéenne et des éco-lycéens des lycées du département.

GENERATION 2024



Le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, « le sport au service de la société », prévoit la création d'un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires. L'objectif est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. La démarche de labellisation, dont les principes directeurs reposent sur le volontariat et l'autonomie des établissements, intègre les valeurs de la République et les principes d'égalité, d'inclusion des personnes en situation de handicap, d'éco-citoyenneté et de lutte contre les discriminations.

16 établissements du département de la Haute-Savoie ont obtenu le label « Génération 2024 » : lycée Ste Croix des neiges à ABONDANCE, école Vallin Fier, école des Pommaries, collège R Blanchard, collège Evire, lycée Beaudelaire à ANNECY, Collège et lycée Frison Roche à CHAMONIX, école Beauregard à COMBLOUX, collège Anthonioz de Gaulle et lycée C Poncet à CLUSES, école élémentaire à FETERNES, école élémentaire à MARNAZ, collège Emile Allais à MEGEVE, Collège de Varens à PASSY, école élémentaire à ST EUSEBE, Lycée professionnel Jeanne d'Arc à THONON LES BAINS.

Ces établissements s'engagent dans quatre objectifs retenus pour la labellisation :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire,
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques,
- Adapter les parcours des sportifs de haut niveau (dont les jeunes en situation de handicap),
- Mettre à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales.

LA REFORME DU LYCEE ET LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La réforme du lycée et du baccalauréat s'inscrit dans une démarche de transformation du système éducatif et touche le lycée général, technologique et professionnel. Face aux évolutions et enjeux du monde contemporain, la réforme vise la construction de parcours progressifs et individualisés pour les lycéens leur permettant de consolider leurs connaissances et compétences mais également de se préparer à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle.

Elle poursuit un objectif d'égalité des chances avec la perspective de réduire les inégalités sociales et territoriales en s'attachant à lutter contre les discriminations et les déterminismes notamment ceux liées au genre.

Pour tous les lycéens de seconde : un test de positionnement

Chaque élève de seconde générale technologique ou professionnelle passe un test de positionnement numérique qui lui permettra d'identifier ses acquis et ses besoins en français et mathématiques. Après le test un bilan individuel de l'élève comprenant un positionnement selon quatre degrés de maîtrise : insuffisante, fragile, satisfaisante (avec 3 niveaux) et très satisfaisante sera disponible. Les équipes pédagogiques qui disposeront également d'une identification par classe et par établissement des élèves dont la maîtrise des domaines est insuffisante ou fragile pourront dans le cadre de l'accompagnement personnalisé déterminer la mise en place de réponses collectives ou individualisées. Au niveau national, des outils liés à l'ensemble d'items de l'évaluation seront proposés aux équipes pour aider à cet accompagnement personnalisé. La programmation du test est fixée entre le 14 septembre et le 4 octobre 2019

Pour tous les lycéens : l'accompagnement à l'orientation

Précisé par la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 (article D331-26) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'accompagnement à l'orientation est un champ de compétences partagées entre :

- L'éducation nationale : chef d'établissement, enseignants, professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale...
- L'enseignement supérieur
- Le monde économique : branches professionnelles, entreprises...
- Et la Région

L'acquisition de plusieurs compétences qui alimentent la compétence à s'orienter tout au long de la vie est ciblée par :

- Des compétences transversales nécessaires au processus d'information
- Des compétences transversales liées aux emplois qui permettent de se positionner face à un marché du travail en évolution (développer un savoir-évoluer qui complète savoir-faire et savoir-être)

Il s'agit de développer chez l'élève une capacité à s'auto-orienter en fonction des opportunités et de ses aspirations.

Pour mieux accompagner les élèves dans l'élaboration puis le choix de leur projet d'orientation durant les 3 années :

- un temps dédié à l'orientation en classe de seconde, de première et de terminale
- deux professeurs principaux par classe de terminale

Plus spécifiquement au lycée général et technologique : un volume annuel indicatif de 54 heures dédiées à l'orientation avec une progression dans les objectifs : explorer en seconde, approfondir en première et finaliser ses choix en terminale.

Et au lycée professionnel : un volume annuel de 100 heures pour consolider les apprentissages, renforcer les acquis en français et mathématiques, et construire le projet d'avenir et en classe de terminale selon le projet de l'élève, 2 modules lui sont proposés au choix :

- un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat
- un module de poursuite d'études.

La réforme du lycée général et technologique

Avec cette réforme, il s'agit :

- d'amener les élèves à choisir le parcours dans lequel ils vont réussir en fonction de leurs compétences
- de permettre un meilleur taux de réussite dans le supérieur
- de permettre une meilleure insertion dans le monde professionnel

La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, soit un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels.

Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur :

- des enseignements communs à tous les élèves, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun
- des enseignements de spécialité (3 choisis parmi les 12 en première puis 2 en terminale) pour approfondir les connaissances et affiner les projets d'orientation en fonction de ses centres d'intérêt.

Un nouveau baccalauréat en 2021 qui :

- introduit le contrôle continu (40% de la note finale) :
- prévoit seulement 5 épreuves terminales (60 % de la note finale) :
 - 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral)
 - 4 épreuves en terminale : 1 épreuve de philosophie, deux épreuves de l'enseignement de spécialité et un grand oral

A la rentrée 2019, une nouvelle carte des formations des enseignements de spécialité pour les élèves de première. 80% des lycées publics et privés du département proposent au moins les 7 enseignements de spécialité de première les plus couramment choisis par les élèves et leurs familles soit : mathématiques, physique-chimie, sciences économiques et sociales, sciences et vie de la terre, langue littérature et culture étrangère, humanité et philosophie, histoire géographie géopolitique et sciences politiques. De plus, chaque bassin propose un ou plusieurs enseignements de spécialité parmi les 4 enseignements de spécialité plus rares : sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques, littérature et civilisation de l'antiquité (latin, grec), arts (6 domaines).

Les 2 lycées agricoles, public et privé, proposent l'enseignement de spécialité biologie-écologie.

La rénovation de la voie professionnelle

S'appuyant sur le rapport (février 2018) confié à la député C Calvez et au chef cuisinier R Marcon la rénovation de la voie professionnelle identifie 3 objectifs :

- accroître l'attractivité de la voie professionnelle
- accroître la réussite en voie professionnelle et améliorer l'insertion professionnelle
- diversifier les parcours.

Cette rénovation s'inscrit également dans la cohérence et la continuité de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, avec notamment la réforme sur l'apprentissage et celle de la formation continue.

Neuf principes qui fondent cette rénovation :

- une orientation choisie, au service d'un parcours de formation personnalisé
- des parcours adaptés, progressifs et sécurisés pour tous les élèves
- la double finalité de l'enseignement professionnel confortée, poursuite d'études et insertion professionnelle
- l'acquisition de compétences transversales par l'innovation et la démarche projet
- une alternance repensée
- une construction plus souple des diplômes
- des campus des métiers et des qualifications pour fédérer les énergies
- des compétences adaptées et reconnues des ressources humaines
- une ouverture européenne et internationale de la voie professionnelle développée

A la rentrée 2019, les parcours des élèves en voie professionnelle évoluent. Ils deviennent plus progressifs, plus évolutifs avec la mise en place en classe de seconde des familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de troisième, puis à la fin de la seconde avec une meilleure connaissance des métiers choisissent leur spécialité de baccalauréat. Ils peuvent également choisir d'évoluer vers l'apprentissage en cours de leur cursus qu'il relève du CAP ou du Baccalauréat professionnel.

Il revient aux équipes de concevoir et sécuriser les passerelles et transitions répondant au plus près des besoins de l'élève (proposer une diversité de parcours scolaires, par apprentissage ou mixte).



Les trois familles de métiers à la rentrée 2019

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client (accueil-relation client, commerce-vente)

Construites sur la base des compétences professionnelles intermédiaires communes aux spécialités de baccalauréat qui la composent, elles favorisent la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel en rendant les choix d'orientation plus simples, plus flexibles et plus progressifs. Elles permettent concrètement aux élèves d'appréhender plusieurs métiers par ce qu'ils ont de commun en termes de compétences professionnelles dès la seconde.

Evolutions pédagogiques

Au-delà des évolutions concernant les parcours des élèves et pour les rendre possibles et aller vers leur réussite, de nouveaux programmes, de nouvelles grilles horaires et de nouvelles modalités pédagogiques sont déployées à compter de cette rentrée en classe de 2nde professionnelle et en 1^{ère} année de CAP. Celles-ci permettent une amélioration des conditions à la fois d'apprentissage pour les jeunes et d'enseignement pour les professeurs grâce notamment à des modalités pédagogiques innovantes inscrites à l'emploi du temps des élèves et une augmentation des possibilités de dédoublement.

- La co-intervention d'enseignants est mise en place avec l'objectif que les élèves s'approprient mieux le sens des enseignements généraux dans une perspective professionnelle.
- Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui marque un accomplissement des talents et des compétences d'un élève dans sa spécialité, c'est un aboutissement d'un projet pluridisciplinaire visant à développer son inventivité et sa créativité

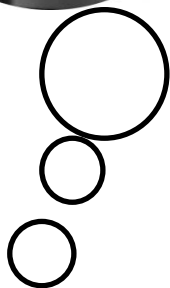
Un plan de formation massif a été engagé au niveau académique et continuera son déploiement au cours de cette année scolaire pour accompagner les équipes dans ces changements.

CAMPUS DES METIERS

Les campus des métiers et des qualifications constituent des dispositifs qui s'inscrivent pleinement dans les axes de la transformation de la voie professionnelle. Ils répondent à l'objectif de décroïsonner les établissements et les voies de formation pour fluidifier les parcours, améliorer la mobilité des apprenants et faciliter leur insertion dans le supérieur ou dans le monde professionnel.

Depuis 2013, l'académie de Grenoble s'est engagée dans l'appel à projet national de labellisation et cinq campus ont ainsi été labellisés. Le département de la Haute Savoie en regroupe à lui seul trois qui proposent et rendent plus lisible sur le territoire un riche panorama de parcours professionnels du CAP à l'enseignement supérieur proposés dans les établissements qui en sont membres. En cohérence avec les activités économiques du département, ces campus contribuent au rayonnement des formations proposées, il s'agit des :

- Campus des Métiers et des qualifications de la Mécanique Connectée et des Fonctions supports
- Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie et Tourisme de Montagne
- Campus des Métiers et des Qualifications Transfrontalier, Construction Durable et Innovante



ECOLE INCLUSIVE

Pôle Inclusif d'accompagnement localisé

Pour mieux répondre aux objectifs d'une école inclusive, un ensemble de dispositions sont engagées et des moyens supplémentaires attribués. Ces mesures concernent le premier comme le second degré et impactent six directions de travail prioritaires pour la rentrée :

- La mise en place au sein du département d'un service unique à destination de tous les usagers - parents, accompagnants et enseignants- pour tout ce qui a trait à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- L'organisation de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour faciliter l'accompagnement des élèves notifié par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le gérer au plus près des établissements scolaires et ainsi mieux prendre en compte les évolutions des besoins constatés sur le terrain.
- L'accueil et la scolarisation des élèves, avec l'élaboration de parcours scolaires au plus près des projets des besoins et des compétences des enfants.
- La reconnaissance, le soutien, l'accompagnement et la formation des personnels enseignants,
- La simplification et la lisibilité des procédures liées au parcours de scolarisation.
- Le suivi des parcours inclusifs et l'évaluation de la qualité des actions.

Ainsi dès la rentrée dans le département, 13 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés seront installés. L'objectif est bien, de faciliter et rendre plus fluide au sein de ces territoires, l'accompagnement des élèves par les personnels accompagnants les élèves en situation de handicap (AESH) et ce dès la décision de notification de la part de la CDAPH. Ces plates-formes d'accompagnement seront coordonnées dans chaque secteur par un inspecteur du premier degré, un chef d'établissement du second degré ainsi que les deux enseignants spécialisés « coordonnateur de pial », nouvellement nommés.

Dès le 27 août une formation d'adaptation à l'emploi est organisée pour les accompagnants nouvellement recrutés. Un compagnonnage par des collègues référents plus expérimentés, est également prévu pour les aider dans leur prise de fonction.

La cellule d'écoute et de réponse aux familles contact téléphonique : [04 50 88 43 18](tel:0450884318) ou par messagerie ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr, mise en place en fin d'année est consolidée, elle permet d'orienter les usagers vers le service de l'école inclusive.

Plus généralement, l'accueil des parents et la bonne mise en œuvre de la scolarisation repose sur le travail au quotidien des 23 enseignants référents de scolarité en poste dans le département. Ils accompagnent les familles et les équipes dans la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation des élèves reconnus en situation de handicap.

Des moyens supplémentaires ont été retenus pour cette rentrée avec la création de quatre nouvelles unités d'enseignement pour l'inclusion scolaire : À l'école Le Vernet de Chens sur Léman, à l'école Gripari de Marignier, au collège de Scionzier et au collège de Seynod.

La qualité du travail partenarial de l'éducation nationale avec la mairie de Rumilly et l'AAPEI Epanou a permis également l'implantation à cette rentrée d'une unité d'enseignement externalisée au sein de l'école primaire Joseph Béard.

Ecole inclusive

**Cellule d'écoute et de
réponse aux familles
Haute-Savoie**
TEL: 04 50 88 43 18
ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

Autant de réponses variées qui constituent des leviers forts pour accompagner cette évolution vers une école toujours plus inclusive. Si ces dispositifs nécessitent des moyens de l'éducation nationale, ils ne sont rendus possibles que parce qu'ils reposent sur la qualité du partenariat avec le monde médico-social, les partenaires institutionnels que sont l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'ensemble des collectivités territoriales qui contribuent à ce projet commun d'une société davantage inclusive.

Un séminaire académique portant sur l'école inclusive sera proposé aux cadres du département dans la perspective de déployer la démarche d'évaluation attendue.

Médiateur

Pour mieux répondre aux besoins des équipes, un nouveau poste de médiateur est créé à la rentrée au sein du pôle ASH. Enseignant spécialisé, personnel ressource, il a pour mission de participer à l'analyse des situations complexes liées à la scolarisation d'élèves dont le comportement perturbe la scolarisation, l'accès aux apprentissages et la vie scolaire. Il pourra apporter à l'école des conseils, proposer des solutions d'aménagements et d'adaptations pédagogiques et didactiques liées aux besoins identifiés. Il sera sollicité par les inspecteurs de circonscription dès lors que les démarches menées au sein de l'école, avec l'appui du pôle ressource de circonscription, ne seront pas suivies des effets attendus.

Elèves à haut potentiel

Dans chaque département, il est possible de solliciter l'inspecteur en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, (voir cellule) afin qu'il apporte son expertise dans l'accompagnement à la scolarisation des élèves à Haut Potentiel, en lien avec la médecine scolaire et le psychologue de l'éducation nationale.

Selon les situations, il s'agira :

- D'établir la réalité du haut potentiel;
- D'en mesurer les retentissements au niveau des apprentissages scolaires;
- De définir les adaptations pédagogiques, (voire l'éventualité d'un saut de classe) répondant aux aptitudes et besoins des enfants, dans le cadre éventuel d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé pour les situations les plus critiques.

L'accueil et la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés en France (EANA)

L'obligation de scolarisation dans les écoles et établissements s'applique pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) comme pour les autres élèves. L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones.

Cette inclusion passe par la socialisation et l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible. Il est également nécessaire que les compétences acquises par les élèves étrangers dans les autres domaines d'enseignement qu'en français ou dans d'autres langues soient prises en compte par l'école. Les élèves en âge de scolarité dans le second degré font ainsi l'objet d'évaluations mises en œuvre au sein des Centres d'information et d'orientation avant leur scolarisation.

Ces élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein d'une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivant (UPE2A) et sont inclus dans une classe correspondant à leur âge dans le premier comme le second degré. Au cours de la première année de prise en charge pédagogique au sein de cette unité, un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures (élémentaire) et de 12 heures (secondaire) leur est dispensé. Un emploi du temps individualisé leur permettant de suivre en complément l'enseignement proposé en classe ordinaire leur est attribué. La scolarisation des élèves allophones concerne ainsi l'ensemble des équipes éducatives.

Au cours de l'année 2018/2019, ce sont plus de 1300 élèves allophones qui ont été accueillis et scolarisés dans les établissements (premier et second degrés du département).

A la rentrée 2019, la nouvelle organisation pédagogique et l'attribution de moyens supplémentaires permettront le fonctionnement sur tout le département de 47 dispositifs UPE2A en écoles et 20 dispositifs UPE2A en collèges.

LE COLLEGE

Evaluations 6^{ème}

Depuis la rentrée 2017 tous les élèves de sixième des établissements publics et privés sous contrat sont évalués dans deux champs disciplinaires : en français et en mathématiques, ces champs disciplinaires contribuant aux domaines 1 et 4 du socle commun. La passation se fait sous un format numérique, des adaptations pour les élèves en situation de handicap sont mises à disposition. Les enseignants disposent à l'issue de ces passations du profil des acquis et besoins des élèves selon 6 degrés de maîtrise, profil qui est communiqué individuellement aux familles. Ce bilan non exhaustif est complémentaire des analyses faites par les enseignants au cours du cycle 3. L'accompagnement personnalisé au sein de la classe comme le dispositif devoirs faits sont autant de leviers qui permettent aux équipes d'apporter les réponses adaptées aux besoins des élèves.

Devoirs faits

Proposé à tous les collégiens, au sein de leur établissement, le dispositif devoirs faits est un réel levier de justice sociale. En effet, il s'agit de proposer aux élèves, des temps de travail programmés dans la semaine accompagnés par des adultes, personnels de l'établissement (enseignants assistants d'éducation, service civique...) ou partenaires associatifs, leur permettant de réaliser leurs devoirs.

L'évaluation de ce dispositif mis en place depuis la rentrée 2017 et consolidé depuis, témoigne qu'il permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et le travail hors de la classe et constitue également un moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque élève et à réduire les inégalités d'accès au savoir. Il permet un temps pédagogique complémentaire et permet de mieux réussir la personnalisation du parcours scolaire des élèves.

Il offre aux équipes pédagogiques l'opportunité de rendre explicites les attendus des devoirs pour les élèves et leur famille.

Il constitue au sein de l'établissement un vecteur de dynamique et de réflexion collective autour du travail personnel de l'élève. Les organisations retenues au sein de chaque collège sont précisées en conseil d'administration dans le cadre de son autonomie.

Mesure phare pour le ministère, ce dispositif fera à nouveau l'objet de suivi et d'échanges avec l'objectif d'amélioration continue pour une plus grande réussite des élèves.



LE SERVICE SANITAIRE

Première marche de la médecine de demain qui s'exercera en équipe pluridisciplinaire et sera axée sur la prévention, le service sanitaire se déploie dans les établissements scolaires pour la deuxième année. Il concerne dans l'académie, 200 étudiants en médecine, 100 en pharmacie, 60 en kinésithérapie, 40 en maïeutique et 1200 infirmiers. Le dispositif est piloté conjointement par la faculté de médecine et le rectorat de Grenoble sous l'autorité de l'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Le bilan de la première année est positif tant du côté des étudiants que du côté des établissements (école, collège, lycée). Le choix des thématiques est fait par les établissements (premier ou second degrés) en lien avec leur projet de parcours éducatif de santé. Les principaux thèmes retenus : alimentation, activité physique, sommeil, programme unplugged et vaccination...

Dans le département, 13 établissements ont bénéficié de ces ressources au cours de l'année scolaire 2018/2019

L'affectation de ces étudiants pour cette nouvelle année se fera sur la base des établissements volontaires. Tous les établissements qui ont accueilli des étudiants du service sanitaire et qui en refont la demande, pourront renouveler l'expérience.

LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Le service civique s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes handicapés. Il s'agit d'offrir des missions à des jeunes adultes qui ont le projet de s'engager. Les missions qui peuvent être proposées sont diversifiées :

- contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire
- contribuer aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport
- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes
- promouvoir des actions de sensibilisation dans le champs de la santé
- participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
- contribuer à l'animation de la vie lycéenne
- contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

La durée de ces missions ne peut excéder une année scolaire. Elles peuvent s'exercer en école primaire, en collège, en lycée et en centre d'information et d'orientation avec une attention portée en éducation prioritaire, sur le dispositifs devoirs faits et en internat.

Les propositions de missions sont saisies sur le site de l'agence du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr>

Une fois engagé le jeune en service civique suivra une formation incluant une formation civique et citoyenne et une formation aux premiers secours.

Dans le département, ce sont 132 établissements qui ont déposé des propositions de missions, 35 ont trouvé des candidats pour ces missions au cours de l'année scolaire 2018/2019.

LES RESULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens de la session de juin 2019 pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble

tous candidats - tous statuts (hors fraudeurs, hors diplômés agricoles, hors suisses)

données extraites d'OCEAN au 12 juillet 2019

Sources : - OCEAN et service mutualisé du DNB de la DSDEN73

- Enquête 61

Examen	Série	Session 2018		Session 2019	
		Haute-Savoie	Académie Grenoble	Haute-Savoie	Académie Grenoble
BAC GENERAL	ES	91,20%	91,30%	94,15%	93,24%
	L	94,90%	92,10%	93,29%	93,32%
	S	93,90%	94,60%	94,32%	94,02%
Total BCG (Bac Général)		93,00%	93,10%	94,12%	93,66%
BAC PRO	Production	84,00%	80,00%	82,25%	80,91%
	Service	85,90%	85,00%	88,38%	84,29%
Total BCP (Bac Pro)		84,90%	82,60%	85,52%	82,69%
BAC TECHNOLOGIQUE	ST2S	97,40%	96,70%	95,57%	95,21%
	STHR	98,90%	97,90%	94,25%	95,17%
	STI2D	92,80%	93,80%	89,65%	90,84%
	STL	97,00%	92,80%	98,63%	94,52%
	STMG	92,20%	91,30%	83,48%	86,25%
	TMD			100,00%	100,00%
Total Bac Techno		93,80%	93,10%	87,79%	89,23%
CAP	Production	83,20%	82,60%	86,20%	85,21%
	Service	86,00%	83,30%	84,15%	82,84%
Total CAP		83,40%	82,30%	85,41%	84,30%
BREVET DES COLLEGES	Professionnelle	80,60%	76,20%	76,57%	72,95%
	Générale	93,20%	89,50%	90,06%	88,99%
Total DNB (Brevet des collèges)		91,80%	89,50%	88,67%	87,24%
CFG		88,10%	88,90%	90,15%	89,84%



■ Recteur de région académique et Recteur d'académie
□ Recteur d'académie

3 ACADEMIES : GRENOBLE, CLERMONT FERRAND ET LYON

12 DEPARTEMENTS : CANTAL, PUY DE DOME, ALLIER, LOIRE, HAUTE LOIRE, RHONE, AIN, HAUTE SAVOIE, SAVOIE, ISERE, DROME, ARDECHE

Rentrée 2018

Établissements publics

5 447 écoles
598 collèges
268 lycées
10 EREA

Effectifs

691 874 écoliers
299 507 collégiens
208 684 lycéens
49 115 apprentis (rentrée 2016)
331 005 étudiants (rentrée 2016)

Établissements privés

724 écoles
225 collèges
195 lycées

122 380 écoliers
98 874 collégiens
72 820 lycéens

Rentrée 2019 prévision d'effectifs

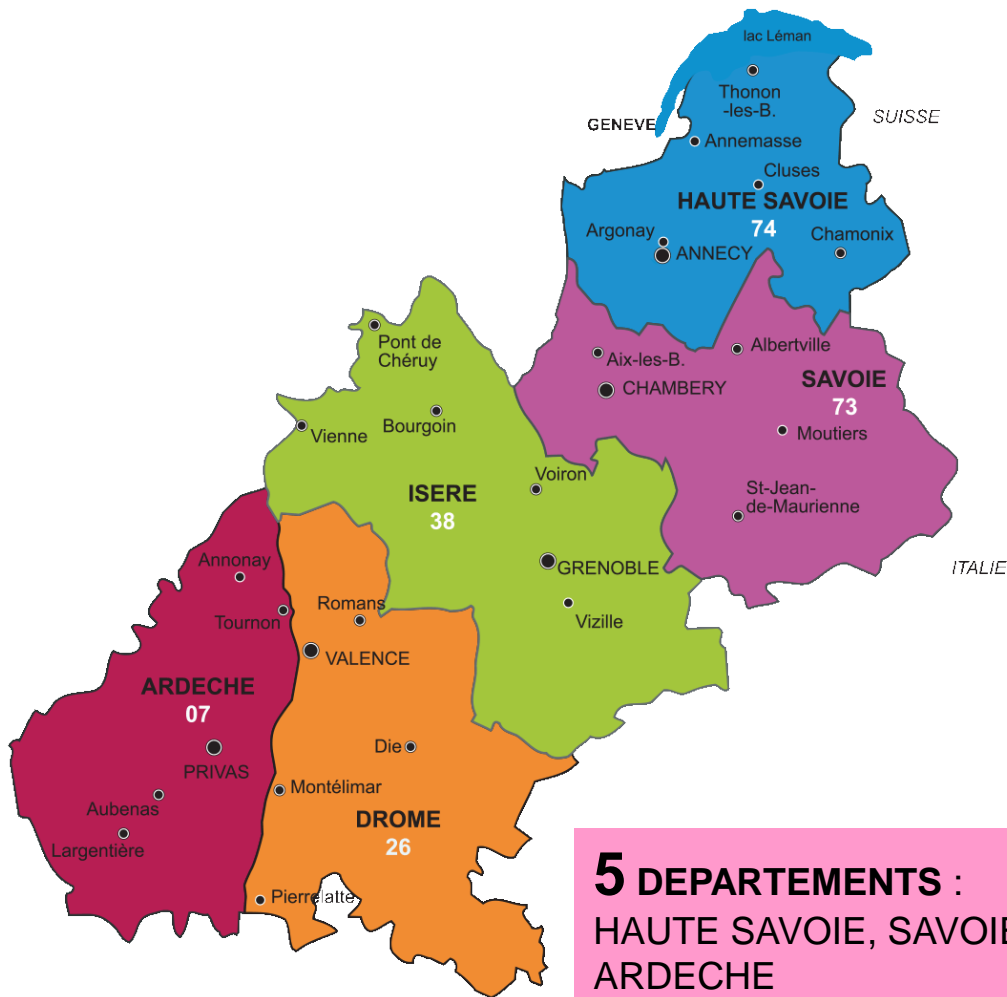
- **238** écoliers
+5 193 collégiens
+ 307 lycéens

+ 233 écoliers
+ 1 186 collégiens
+ 606 lycéens

Plus d' info



www.ac-grenoble.fr/cid115377/la-region-academique-auvergne-rhone-alpes.html



5 DEPARTEMENTS :

HAUTE SAVOIE, SAVOIE, ISERE, DROME, ARDECHE

Rentrée 2018

Établissements publics

2 465 écoles
246 collèges
108 lycées

Effectifs

298 948 écoliers
132 136 collégiens
98 436 lycéens

Établissements privés

319 écoles
79 collèges
72 lycées

43 512 écoliers
36 781 collégiens
27 644 lycéens

Rentrée 2019 prévisions d'effectifs

Établissements publics

- **92** écoliers
+1 491 collégiens
+ 158 lycéens

Établissements privés

- **226** écoliers
+209 collégiens
+ 7 lycéens

LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



4 BASSINS:

ALBANNAIS-ANNECIENS, CHABLAIS,
FAUCIGNY PAYS DU MONT BLANC,
GENEVOIS-HAUT SAVOYARD

13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée 2018

Établissements
publics

444 écoles
49 collèges
22 lycées

Établissements
privés

52 écoles
22 collèges
20 lycées

74 486 écoliers
30 526 collégiens
19 135 lycéens

11 717 écoliers
10 751 collégiens
6 737 lycéens

Rentrée 2019 prévision d'effectifs

Établissements
publics

+1 335 écoliers
+ 575 collégiens
+ 252 lycéens

Établissements
privés

+ 127 écoliers
+ 87 collégiens
- 14 lycéens

Les circonscriptions du 1er degré

Légende

- Contour de circonscription
- Communes avec présence d'établissement public du 1er degré
- (31) Nombre d'écoles par circonscription



13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée 2018

Établissements
publics

444 écoles

74 486 écoliers

Établissements
privés

52 écoles

11 717 écoliers

Rentrée 2019 prévisions d'effectifs

Établissements
publics

+1 335 écoliers

Établissements
privés

+ 127 écoliers

Ouverture de deux ULIS :

Ecole de Chens sur Lemans et Ecole Gripari de Marignier

Les circonscriptions du 1er degré

Anney Sud (Anney I)
Tél : 04 50 23 79 33

Inspecteur : Cédric MAYOL ce.la74-IEN-Anney-I@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Cyrielle CHARPIN Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

Anney Est (Anney II)
Tél : 04 50 23 18 98

Inspecteur : Anne TABURET-LE GLEDI ce.la74-IEN-Anney-II@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Agnès DODIN Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

Anney Ouest (Anney III)
Tél : 04 50 23 14 97

Inspecteur : Eric SUJKOWSKI ce.la74-IEN-Anney-III@ac-grenoble.fr
Secrétaire : ---- Parc de la Ravoire – Bât A 74370 METZ-TESSY

Anney IV – ASH
Tél : 04 50 88 48 51

Inspecteur : Sophie GALLINEAU ce.la74-IEN-Cran-Gevrier @ac-grenoble.fr
Secrétaire : Patrick DARGENT Cité Administrative – 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY

Annemasse I
Tél : 04 50 37 27 17

Inspecteur : Christophe LICITRI ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Barbara NICPON 20 bis, rue du 18 Août – 74 240 GAILLARD

Annemasse II
Tél : 04 50 37 43 50

Inspecteur : Olivier DA-SILVA ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Nathalie DAISIF 20 bis, rue du 18 Août – 74 240 GAILLARD

Bonneville I
Tél : 04 50 97 02 45

Inspecteur : Anne Marie DEBAUX ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Chantal DOBROWOLSKI 115 rue Décret 74 130 BONNEVILLE

Bonneville II
Tél : 04 50 97 02 45

Inspecteur : Olivier DURRIEUX ce.la74-IEN-Bonneville-II@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Laurence GIRAULT 115 rue Décret 74 130 BONNEVILLE

Cluses
Tél : 04 50 96 39 11

Inspecteur : Frédéric MAROT ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Sandrine PADILLA 2 avenue de Châtillon 74 300 CLUSES

Evian
tél : 04 50 74 71 15

Inspecteur : Sylvie REBET ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr
Secrétaire : ---- Résidence la Rive - Amphion les Bains 74 500 PUBLIER

Rumilly
tél : 04 50 64 63 17

Inspecteur : Jacques DAMIAN ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Lidia CECCON 6 bis, rue Pierre Salteur 74 150 RUMILLY

Saint-Gervais
tél : 04 50 93 64 17

Inspecteur : Philippe ROEDERER ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Sonia IORIO-PERETTO 195 allée Gontard – LE FAYET 74190 SAINT-GERVAIS

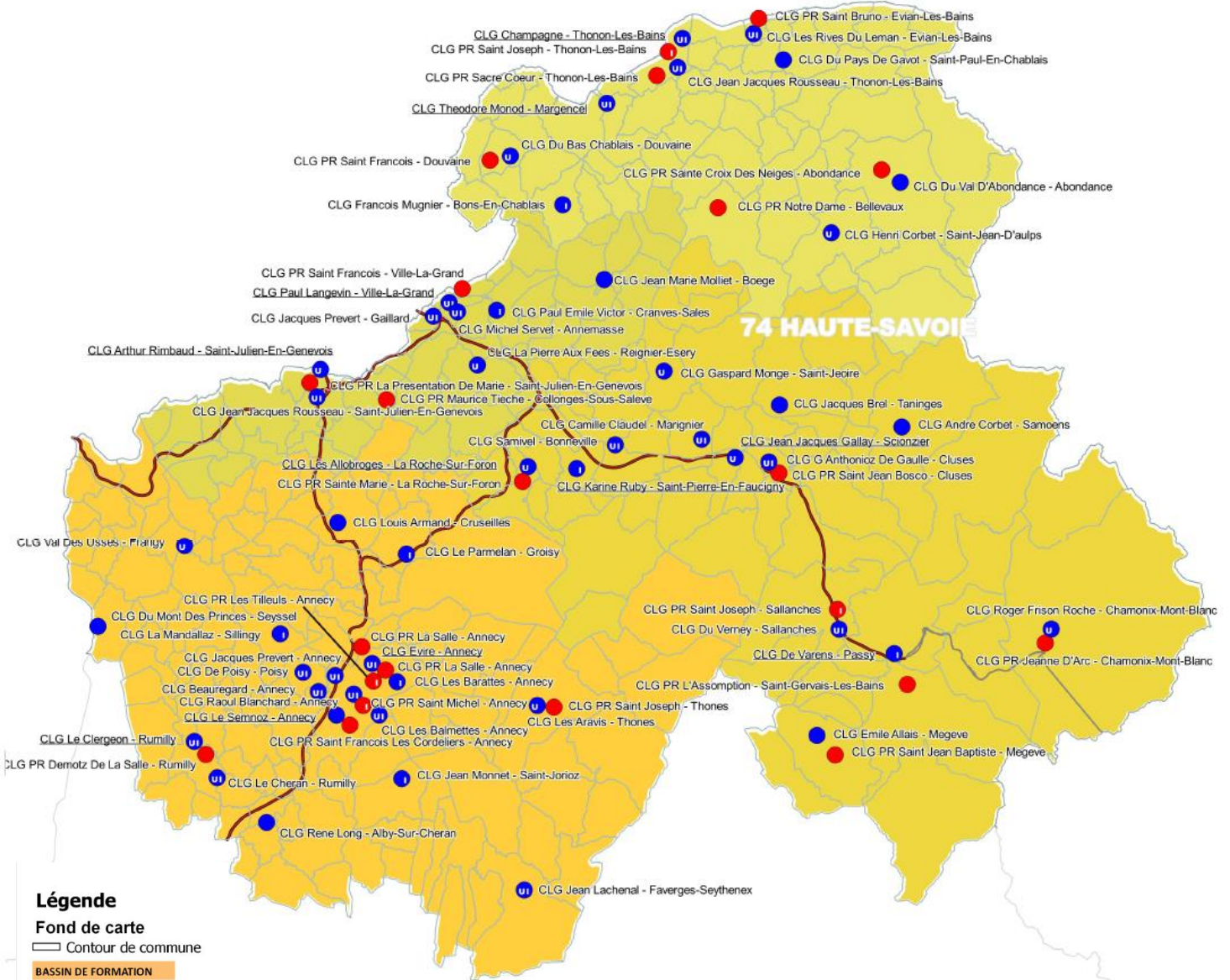
Saint-Julien
tél : 04 50 49 10 98

Inspecteur : Marie-Christine BASSAGET ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr
Secrétaire : Christelle GUILIANO 4 av de Genève - 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Thonon
tél : 04 50 71 27 92

Inspecteur : Nathalie ARRAMBOURG ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr
Secrétaire : ---- 6 avenue Saint François de Sales 74 200 THONON

Les collèges



Légende

Fond de carte

Contour de commune

BASSIN DE FORMATION

- Collège privé sous-contrat
- Collège public
- Ⓢ Collège avec présence d'UPE2A
- Ⓣ Collège avec présence d'ULIS
- Ⓢ Collège avec SEGPA

Rentrée 2018

Établissements
publics

49 collèges

30 526 collégiens

Établissements
privés

22 collèges

10 751 collégiens

Rentrée 2019 prévisions d'effectifs

Établissements
publics

+ 575 collégiens

Établissements
privés

+ 87 collégiens

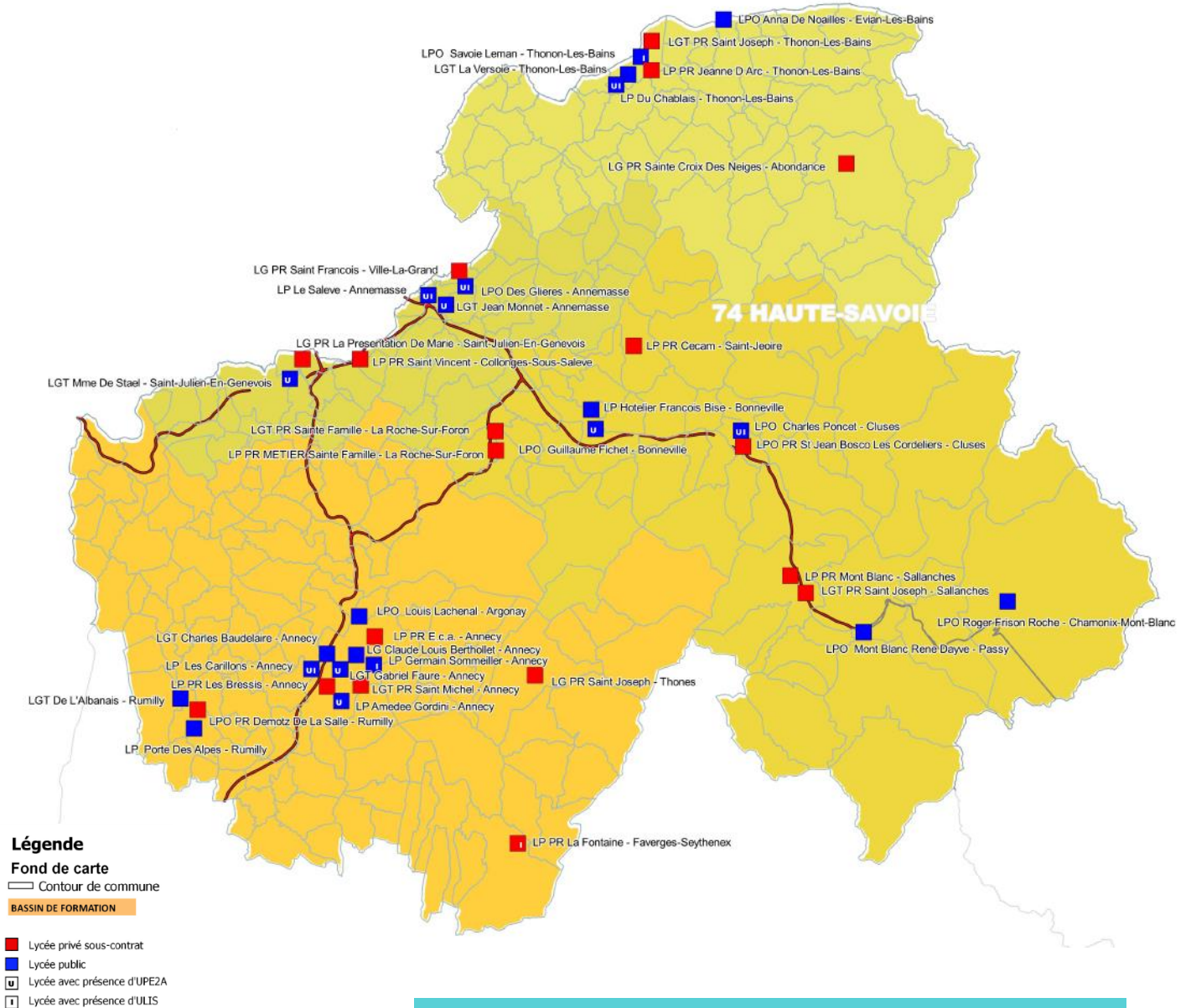
Ouverture de 2 Ulis

Collège de Scionzier-Collège de Seynod

Les collèges

NOM ETABLISSEMENT	ADRESSE	MAIL	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT
LES BALMETTES	8 FAUBOURG DES BALMETTES-BP 243-74006 ANNECY CEDEX	ce.0740065U@ac-grenoble.fr	BERRAYANA-MENTEC Céline	
RAOUL BLANCHARD	14 RUE PRESIDENT FAVRE-BP 309-74008 ANNECY CEDEX	ce.0740929H@ac-grenoble.fr	PELTRIAUX Catherine	TROUILLOUDD Christine
EVIRE	9 R. MARTYRS DE LA DEPORTATION-BP 339-74943 ANNECY LE VIEUX CEDEX	ce.0740071A@ac-grenoble.fr	BEAUVAIS Cédric	MARTINEZ Isabelle
LES BARATTES	5 AVENUE DE MONTFLEURY-BP 450-74944 ANNECY LE VIEUX CEDEX	ce.0740930J@ac-grenoble.fr	GILLE Pierre	PRUNIER Carine
LES ARAVIS	1 RUE DU STADE-74230 THONES	ce.0741187N@ac-grenoble.fr	ARVIS COMBIER Carole	PELISSIER Stéphanie
JACQUES PREVERT	4 RUE DE L'HOPITAL-BP 1001-74966 MEYTHET CEDEX	ce.0741096P@ac-grenoble.fr	GIRAUD François	ALLIER Céline
POISY	105 ROUTE DU COLLEGE-74330 POISY	ce.0741699v@ac-grenoble.fr	JEANNET Sylvie	GUILLAUME Delphine
LA MANDALLAZ	165 ROUTE DU PONT DU TRESOR-74330 SILLINGY	ce.0741488R@ac-grenoble.fr	BERLAND Chantal	BARBIER Nadège
BEAUREGARD	39 AVENUE BEAUREGARD-74960 CRAN GEVRIER	ce.0740274W@ac-grenoble.fr	BRUYAS Laurent	FISCHER Dominique
JEAN LACHENAL	ROUTE DE FAVERGETTES-74210 FAVERGES	ce.0740023Y@ac-grenoble.fr	GROGNIET Nathalie	CAMPAIN Nathalie
JEAN MONNET	99 ROUTE DU LAUDON-74410 ST JORIOZ	ce.0740036M@ac-grenoble.fr	ROBIN Stéphane	GULLIET Sylvie
LE SEMNOZ	16 AVENUE JEAN CLERC-BP 39-74602 SEYNOD CEDEX	ce.0741117M@ac-grenoble.fr	ANSART Eric	COMBE DESCHAUMES Chrystelle
MICHEL SERVET	2 BIS AVENUE JULES FERRY-BP 187-74102 ANNEMASSE CEDEX	ce.0741165P@ac-grenoble.fr	COLUNI Claudine	DONDIN Claudine
JACQUES PREVERT	22 RUE DE L'INDUSTRIE-74240 GAILLARD	ce.0741096P@ac-grenoble.fr	DE-PIERI Valérie	CHOLLEY Vincent
FRANCOIS MUGNIER	260 AVENUE DES ROMAINS-74890 BONS EN CHABLAIS	ce.0740015P@ac-grenoble.fr	BILLARD Serge	MULLER- MASI Françoise
PAUL EMILE VICTOR	540 ROUTE DES FONTAINES-74380 CRANVES SALES	ce.0741514U@ac-grenoble.fr	BOUYER Marie Laure	LOUTCHMIA Réjane
LA PIERRE AUX FEES	130 RUE DES COLLEGES-BP 10-74930 REIGNIER-ESERY CEDEX	ce.0740029E@ac-grenoble.fr	MANGIN Cyrille	GUICHEBARON Sophie
PAUL LANGEVIN	24 RUE DES VOIRONS-BP 483-74108 VILLE LA GRAND CEDEX	ce.0740910M@ac-grenoble.fr	BENNETOT DEVERIA Gérald	MEGEVAND Aude
JEAN MARIE MOLLLET	RUE DU COLLEGE-74420 BOEGE	ce.0740048A@ac-grenoble.fr	COLLOMB Béatrice	
SAMIVEL	247 AVENUE DU COTEAU-BP 151-74136 BONNEVILLE CEDEX	ce.0740157U@ac-grenoble.fr	NICOLLIN Nathalie	MARCELLIN David
CAMILLE CLAUDEL	720 AVENUE D'ANTERNE-74970 MARIGNIER	ce.0741501E@ac-grenoble.fr	COURTY Jacques	HENOCH Gaelle
GASPARD MONGE	60 RUE MONGE-74490 ST JEOIRE EN FAUCIGNY	ce.0740035L@ac-grenoble.fr	BOISIER Frédérique	VEGEZZI Carole
PARMELAN	32 ROUTE DU PARMELAN-74570 GROISY	ce.0740025A@ac-grenoble.fr	TRUPIN Eric	BOURDET Yann
LES ALLOBROGES	100 RUE DE L'ÉGALITÉ-BP 55-74802 LA ROCHE SUR FORON CEDEX	ce.0740931K@ac-grenoble.fr	LAMOTTE Marc	LEHMANN Mathilde
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	110 RUE DES ALPES-BP 40311-74807 ST PIERRE EN FAUCIGNY CEDEX	ce.0741665H@ac-grenoble.fr	FOREST Sophie	SICOLI Céline
GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE	1 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU-BP 116-74302 CLUSES CEDEX	ce.0740911N@ac-grenoble.fr	RAYMOND Damien	PETIT Mathieu
ANDRE CORBET	LE QUART-BP 40-74340 SAMOENS CEDEX	ce.0740040S@ac-grenoble.fr	BOUVIER-LEROULEY Jocelyne	
JEAN JACQUES GALLAY	654 RUE DU COLLEGE-BP 123-74954 SCIONZIER CEDEX	ce.0741139L@ac-grenoble.fr	ROUSSEL Christine	FREDERIC Jacky
JACQUES BREL	AVENUE DES GLIERES-74440 TANINGES	ce.0740043V@ac-grenoble.fr	BOSRAMIEZ Hervé	
VAL D ABONDANCE	CHEF-LIEU 74360 ABONDANCE	ce.0740001Z@ac-grenoble.fr	FONTAINE DUSSOL Edwige	
RIVES DU LEMAN	7 ROUTE DU CORNET-BP 85-74502 EVIAN CEDEX	ce.0740021W@ac-grenoble.fr	BARBAROUX Rodolphe	SILETTI Véronique
HENRI CORBET	PLACE SANTEC-74430 ST JEAN D AULPS	ce.0740034K@ac-grenoble.fr	BERNARD Sébastien	
PAYS DE GAVOT	LIEU DIT GREMEY-74500 ST PAUL EN CHABLAIS	ce.0741308V@ac-grenoble.fr	CARRERE Mikael	
RENE LONG	223 ALLEE DU COLLEGE-BP 10-74540 ALBY SUR CHERAN CEDEX	ce.0740002A@ac-grenoble.fr	PICCON Bruno	BLIN Anaïs
VAL DES USSES	375 RUE DU STADE-BP 25-74270 FRANGY CEDEX	ce.0740024Z@ac-grenoble.fr	TOURNIER Elisabeth	BOUYA Khadija
LE CLERGEON	AVENUE ROOSEVELT-74150 RUMILLY	ce.0740032H@ac-grenoble.fr	OLIVE Fabienne	HAUTECOUVRETE Maryline
LE CHERAN	3 RUE MANGIN DE MADRID ZA MADRID 74150 RUMILLY	ce.0741757H@ac-grenoble.fr	PIGAULT Gwenaëlle	
MONT DES PRINCES	12 RUE DES OUDETS-74910 SEYSSSEL	ce.0740041T@ac-grenoble.fr	MULLER Eric	BOISNEAU Maëlle
FRISON ROCHE	PROMENADE DU FORI-BP 9-74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX	ce.0741116L@ac-grenoble.fr	CLAUDEL Muriel	POUX Rémy
EMILE ALLAIS	309 CHEMIN DES ECOLES-74120 MEGEVE	ce.0740026B@ac-grenoble.fr	MARX Dominique	
VARENS	361 AVENUE PAUL ELUARD-74190 PASSY	ce.0740263J@ac-grenoble.fr	COUDORE Raphaël	MERLOT Sophie
DU VERNEY	283 RUE DU VERNEY-BP 129-74706 SALLANCHES CEDEX	ce.0740039R@ac-grenoble.fr	GRINGOZ Hélène	TOMASZEWSKI Isabelle
LOUIS ARMAND	329 AVENUE DES EBEAUX-BP 20-74350 CRUSEILLES CEDEX	ce.0740018T@ac-grenoble.fr	QUIBLIER Sylvie	LE BOUTILLEC Erwann
JEAN JACQUES ROUSSEAU	4 AVENUE NAPOLEON III-BP 30494-74164 ST JULIEN EN G. CEDEX	ce.0741419R@ac-grenoble.fr	BARROS Elisabeth	RIFF Maris Cécille
ARTHUR RIMBAUD	8-12 AVENUE NAPOLEON III-BP 4-74161 ST JULIEN EN G. CEDEX	ce.0740038P@ac-grenoble.fr	LAMBERT Bernard	LE GAILLON Isabelle
BAS CHABLAIS	AVENUE DES ACACIAS-74140 DOUVAINE	ce.0740020V@ac-grenoble.fr	AMORIC Marie-Laure	BAILLY Sophie
THEODORE MONOD	5 RTE DES 5 CHEMINS -BP50256-74205 MARGENCEL THONON CEDEX	ce.0741666J@ac-grenoble.fr	DIOT Christophe	GOYER Laurent
CHAMPAGNE	3 RUE HENRI BAUD-74200 THONON LES BAINS	ce.0741341F@ac-grenoble.fr	MERVEILLE Thierry	DELAUNAY FRIGERY Vanina
JEAN JACQUES ROUSSEAU	38 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE-74200 THONON LES BAINS	ce.0741227G@ac-grenoble.fr	CERUTTI Evelyne	HARDY Dominique

Les lycées



Rentrée 2018

Établissements
publics

22 lycées

19 135 lycéens

Établissements
privés

20 lycées

6 737 lycéens

Rentrée 2019 prévision d'effectifs

Établissements
publics

+ 252 lycéens

Établissements
privés

- 14 lycéens

Les lycées de Haute Savoie

NOM ETABLISSEMENT	ADRESSE	MAIL	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT
LOUIS BERTHOLLET	9 BOULEVARD DU LYCEE-BP 316-74008 ANNECY CEDEX	ce.0740003B@ac-grenoble.fr	HEIN Bruno	MAYEUX Jérôme
GERMAIN SOMMEILLER	2 BOULEVARD TAINE-BP 322-74008 ANNECY CEDEX	ce.0740054G@ac-grenoble.fr	CALDERINI Philippe	CHRISTIN James
GABRIEL FAURE	2 AVENUE DU RHONE-BP 313-74008 ANNECY CEDEX	ce.0740005D@ac-grenoble.fr	CHISCI Dominique	LAMY Elise JULIEN Lucile
LOUIS LACHENAL	335 ROUTE DE CHAMP FARCON-BP 38-74372 ARGONAY PRINGY CEDEX	ce.0740006E@ac-grenoble.fr	MEGE Raymod	DUPOIS Aurélien
CHARLES BAUDELAIRE	9 AVENUE DU CAPITAINE ANJOT-BP 931-74991 CRAN GEVRIER ANNECY CEDEX 9	ce.0741164N@ac-grenoble.fr	EYCHENE Thierry	DENIS Christel
LES CARILLONS	3 AVENUE DE PRELEVET-BP 26-74962 CRAN GEVRIER CEDEX	ce.0741164N@ac-grenoble.fr	LARRIERU Stéphane	RASSAT Christine
AMEDEE GORDINI	31 ROUTE DE SACCONGES-BP 53-74602 SEYNOD CEDEX	ce.0740062R@ac-grenoble.fr	CONSIGNY Christophe	
DES GLIERES	2 A AVENUE DE VERDUN-BP 527-74107 ANNEMASSE CEDEX	ce.0740009H@ac-grenoble.fr	MICHAUX Didier	LEFORT Fabrice
JEAN MONNET	1 place Maréchal de Lattre de Tassigny BP 241 74107 ANNEMASSE CEDEX	ce.0741476C@ac-grenoble.fr	VIGNEAU Christophe	DEMARGER Sandrine LAPIERRE François
FRANCOIS BISE	86 RUE D'ASNIERE-BP 152-74136 BONNEVILLE CEDEX	ce.0740014N@ac-grenoble.fr	GADREAU Martine	
GUILLAUME FICHET	219 RUE DE PRESSY-BP 150-74136 BONNEVILLE CEDEX	ce.0740013M@ac-grenoble.fr	PIAT Patrice	BOULMEDEAIS-FAIVRE Sarah
CHARLES PONCET	1 AVENUE CHARLES PONCET-BP 109-74302 CLUSES CEDEX	ce.0740017S@ac-grenoble.fr	ALAPHILIPPE Christian	MAILLARD Pascal CALANDRY Bernadette
ANNA DE NOAILLES	2 AVENUE ANNA DE NOAILLES-74500 EVIAN LES BAINS	ce.0740051D@ac-grenoble.fr	GUAY Dominique	SICART Laurence
DE L'ALBANAIS	RUE DU LYCEE-BP 102-74152 RUMILLY CEDEX	ce.0741532N@ac-grenoble.fr	PERRADIN Bernard	HUMBERT-MATHIEU Françoise
PORTE DES ALPES	26 RUE DE LA CURDY-BP 90-74151 RUMILLY CEDEX	ce.0740031G@ac-grenoble.fr	LENZI Marie-Françoise	GENEVOIS Lionel (interim)
ROGER FRISON ROCHE	PROMENADE DU FORI-BP 9-74401 CHAMONIX MT BLANC CEDEX	ce.0741669M@ac-grenoble.fr	CLAUDEL Muriel	BERRAYNA-MENTEC Céline
MONT BLANC RENE DAYVE	ALLÉE DES ÉTUDIANTS-BP 48-74190 PASSY	ce.0740027C@ac-grenoble.fr	JITTEN Sandrine	JACQUOT Thomas
MADAME DE STAEL	16 ROUTE DE THAIRY-BP 3109-74163 ST JULIEN EN G. CEDEX	ce.0740037N@ac-grenoble.fr	MAUDUIT Valérie	FERNANDEZ Antoine
DU CHABLAIS	CHEMIN DE MORCY-BP 166-74207 THONON LES BAINS CEDEX	ce.0740059M@ac-grenoble.fr	BLANC Alexis	MICHAUD Marc
SAVOIE LEMAN	40 BOULEVARD CARNOT-BP 502-74203 THONON LES BAINS CEDEX	ce.0740047Z@ac-grenoble.fr	ZATAR Abdelkarim	BERNASCONI Christophe
LA VERSOIE	12 AVENUE DU FORCHAT-BP 515-74203 THONON LES BAINS CEDEX	ce.0740046Y@ac-grenoble.fr	BASSO Mireille	

Les services de l'éducation nationale

Direction

DIRECTRICE ACADEMIQUE
Mireille VINCENT

DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT

Sylvain BEGUE

Chef de cabinet
Véronique DUBOIS-BLANCHIN

Tél : 04 50 88 41 58

Ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr

Secrétariat et chargée de communication :

Evelyne MAZOYER

Tél : 04 50 88 41 58

Ce.dsden74-secretariat@ac-grenoble.fr

Secrétaire Générale

Anne ACLOQUE

Secrétariat :

Isabelle GARCIA

Tél : 04 50 88 42 04

Ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

**IEN 1^{er} degré Adjoint à la Directrice
académique Académique**

Christophe DASSEUX

Secrétariat :

Isabelle GARCIA

Tél : 04 50 88 42 04

Ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr

Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles :

04 50 88 43 18

ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

**Division Budgétaire et
Sorties scolaires**

Ce.dsden74-difage@ac-grenoble.fr

Laurence DARDAINE 04 50 88 41 54
Suivi CHSCT

**Division du 1^{er} degré public Pôle
Ressources Humaines**

Ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr

Sophie LECOQ 04 50 88 42 80
Correspondante départementale Handicap

**Division du 1^{er} degré public
Service Mutualisé de Gestion
Individuelle et Financière**

Ce.dsden74-div1-gi@ac-grenoble.fr

Marie CHAMOSSET 04 50 88 40 49

**Division du Pilotage des
Etablissements**

Ce.dsden74-meyens2d@ac-grenoble.fr

Sarah RICHARD 04 50 88 41 45

Division de la Vie des Elèves

Ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Pascale GARIN-SAUTIER 04 50 88 41 51

Conseillers Pédagogiques et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :	Olivier MARMOUX	04 50 88 45 36
Arts et Culture :	Raphaël GROSSIORD	04 50 88 45 64
	Christine BONNAFOUS	04 50 88 45 69
EPS :	Gilles SEGAY	04 50 88 41 06
	Yannick MOUTHON	04 50 88 41 06
EPS et classes de découverte :	Olivier VINCENT	04 50 88 43 82
		06 81 36 37 93
Langues Vivantes Etrangères :	Karin CADIOU	04 50 88 42 39
Formation Continue :	Luc POLATO	04 50 88 43 48
Néo-Titulaire :	Sylvie GUFFOND	04 50 88 40 65
Maternelles	Anne TABOUREL	04 50 88 45 24
Chargée de mission Arts et Culture :	Séverine LANZ	04 50 88 47 83
Chargée de mission Arts Visuels :	Anne BERTHELEMY-FUSIER	04 50 88 45 69
Chargé de mission Musique :	Laurent GARNIER	04 50 88 45 64
Conseiller pédagogique et technique EPS :	Nicolas MINAZZI	04 50 88 47 53
Chargé de mission contrat d'objectifs	Nicolas MINAZZI	07 86 53 26 20
Directeur service départemental UNSS :	Lionel CLARET	04 50 51 68 52

Secrétaire CDOEA :	Thierry DUCROT	04 50 88 48 74
EANA - EFIV :	Bilal BOUCHETIBAT	04 50 88 43 15
Médiateur ASH :	Stéphanie VINDRET	
Coordonnateurs PIAL :	Nadia BERARD	
	Caroline POZZI	

Conseillers Techniques

IEN information et orientation :	Pascale THOMAS	04 50 88 41 66/ 47 90
IEN Ecole Maternelle :	Martine BESSON	04 50 88 45 39
IEN Enseignement technique et général :	Claude LARGE	04 50 88 42 04
IEN Adaptation des élèves Handicapés et de la Scolarisation :	Sophie GALLINEAU	04 50 88 48 51
Secrétariat :	Patrick DARGENT	04 50 88 48 51

Service Médico-Social des élèves

Conseillères techniques départementales

Infirmière :	Françoise ROBICHON	04 50 88 47 86
Médecin :	Véronique AZZANO	04 50 88 47 87
AS sociale:	Marie-Christine BEDOUIN-BOUREL	04 50 88 47 89

Secrétariat :

Carine PERTILLE 04 50 88 42 43 - Nathalie VIOLLET 04 50 88 48 39

Service Santé et Social des personnels

Médecin de prévention :	Sandrine FRION	04 50 88 48 46
Assistante sociale :	Fabienne RABATEL	04 50 88 41 65
Secrétariat : Bureau 673	Nicole DERONZIER	04 50 88 47 07

Les services de l'éducation nationale

Division de la Vie des Elèves

Service Scolarité

Chef de bureau

Maurice METRAL - 04 50 88 47 55

Questions de scolarité 1^{er} et 2nd degrés –
Elèves allophones – AFFELNET 6ème

Sandrine BERGERE 04 50 88 42 38
Conseils de discipline – CNED – ASSR –
Instruction dans la famille.

Nathalie PERRET 04 50 88 43 33
Absentéisme – MLDS – FOQUALE –
Orientation et Affectation lycées

Evelyne CLERC 04 50 88 42 32
Affectations – Dérogations collèges SEGPA –
ULIS - Certifications.

Service ASH

Malika BOUDINA 04 50 88 48 90
AESH Secteur Arve – Matériel adapté

Fatiha KEDDARI 04 50 88 43 51
AESH Secteur Genevois – Service civique –
Entretiens professionnels

Béatrice CONSIGNY-ORTIZ 04 50 88 47 81
AESH Secteur Annecy, Rumilly, Cran
Moyens ASH
Référente statut AESH et PIAL

Cécile DUPRE 04 50 88 43 90
AESH Secteur Chablais – Formation AESH.

Antenne Informatique

Systèmes et postes de travail :

Raphaël BIOLLUZ 04 50 88 41 53

Site WEB DSDEN et postes de travail :

--- 04 50 88 40 21

Division du 1^{er} degré public Pôle Ressources Humaines

Service de la gestion collective des personnels de l'enseignement public

Chef de bureau

Armelle FERNANDEZ - 04 50 88 41 59

M. Liesse BEAUVARLET 04 50 88 42 55
Carole VANNESTE 04 50 88 45 31
Natalie KALUZA 04 50 88 45 72
Djamila OUDGHIRI 04 50 88 41 68

Service Remplacement / Formation continue Examens professionnels / Stages de réussite

Chef de bureau

Sophie LE GOFFIC - 04 50 88 48 55

Remplacements :

Emilie GONNELLAZ 04 50 88 41 60
Katia GHERARDI 04 50 88 45 59

Formation continue / Examens :

Delphine BARBIER 04 50 88 41 47
--- 04 50 88 41 63

Gestion dossiers médicaux :

Katia DEVOS 04 50 88 41 61

Division Budgétaire et Sorties scolaires

Chef de Bureau

Anne VOIRIN

Service de l'accueil : 04 50 88 41 58

Accueil/Courrier

Tatiana CLEMENTE-SILVA (41 58)
--- (48 57)

Reprographie (48 13)

Service Financier :

Budget de fonctionnement DSDEN
et circonscriptions :

Anne VOIRIN 04 50 88 45 27

Frais de déplacement :

Emilie SEYMORTIER 04 50 88 43 96

Mohamed YAHI 04 50 88 41 87

Classes de découvertes :

Martine HARDY-CHAZAUX 04 50 88 47 70

Lydie AKYUZ 04 50 88 43 82

Division du Pilotage des Etablissements

BUREAU DU 1^{er} DEGRE

Chef de bureau

Séverine MOYSAN - 04 50 88 41 55

Pilotage de la carte scolaire – Relation
collectivités Créations de poste BNIE, ONDE,
AGAPE.

Alexia BAUD 04 50 88 41 46

Constat et prévision d'effectifs ELCO, DDEN –
Suivi

Rythmes Scolaires – Opérations immobilières –
RAMSESE.

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13

Renfort constats – Prévision d'effectifs – 1^{er}
degré privé (sous et hors contrat)

BUREAU DU 2nd DEGRE

Chef de bureau

Martine BOURLIATAUD - 04 50 88 42 71

Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins annécien et du Genevois – Répartition et
suivi des moyens collèges – Suivi de la carte des
formations et supports AESH.

Anne GUIVAR'CH 04 50 88 48 84

Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins du Faucigny et du Chablais
Moyens SAPAD – UPE2A et SEGPA.

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13

2nd degré : Constats – Prévisions – Carte des
formations

--- 04 50 88 45 29

Service des contrats d'objectifs et des actions
éducatives et culturelles : CNRD, Parentalité.
Constats – Prévisions 2nd degré

Division du 1^{er} degré public Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière

BUREAU 1

Chef de bureau

Noémie CHEVARIN - 04 50 88 43 19

Département de Haute-Savoie

--- 04 50 22 45 48

--- 04 50 88 48 09

--- 04 50 88 48 19

Laure ROLLAND 04 50 88 41 35

Sandrine PERUCHON 04 50 88 43 35

Sabrina DELACOTTE 04 50 88 40 64

--- 04 50 88 43 70

Département de l'Ardèche

Sabrina DELACOTTE 04 50 88 40 64

--- 04 50 88 48 11

--- 04 50 88 43 61

Département de la Drôme

Nadine CHARVEYS 04 50 88 42 76

Corinne STOUQUE 04 50 88 40 78

Pascale TEMPION 04 50 88 40 70

BUREAU 2

Chef de bureau

Hélène LAUR - 04 50 88 48 33

Département de l'Isère

Patrice BRESCIANI 04 50 88 47 60

Christelle DELAME 04 50 88 41 13

Erika DE ALMEIDA 04 50 88 48 77

Pauline BACHELE 04 50 88 41 50

Sylvie NICOU 04 50 88 43 31

Mihaita CRISTACHE 04 50 88 41 14

Céline BIASUCCI 04 50 88 40 11

Rachida MARZAK 04 50 88 40 66

Delphine HELDT 04 50 88 48 42

Corine MOREL 04 50 88 48 87

Cécile AMY 04 50 88 47 62

Elodie MIEL 04 50 88 45 26

Département de la Savoie

Delphine HELDT 04 50 88 48 42

Ghislaine PETIT 04 50 88 48 41

Catherine GEYDET 04 50 88 43 05

Sylvie BILLARD 04 50 88 42 20

INFORMATIONS UTILES

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Pour l'année 2018-2019, les classes vaqueront le **vendredi 31 mai 2019 et le samedi 1er juin 2019**.
- Le **lundi de Pentecôte** est un jour sans école dit "de solidarité".
- Pour l'année 2019-2020, les classes vaqueront le **vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020**.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

EXPÉRIMENTATION « MONTAGNE » VACANCES SCOLAIRES 2019 - 2020

Rentrée des enseignants	Reprise des cours pour les écoles avec 10 mercredis libérés Le vendredi 23 août 2019
Rentrée des élèves	Reprise des cours pour les écoles avec 10 mercredis libérés Le lundi 26 août 2019 Rattrapage complémentaire Le mercredi 15 avril 2019 et le mercredi 3 juin 2019